

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

deliberation :
N° 2013_17_4

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

L' an deux mille treize , le lundi 18 mars à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Seance ordinaire Salle du conseil, à , sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 12 Mars 2013

Présents :

Titulaires : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean Pierre

Objet : Affectation des résultats

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le projet d'affectation des résultats de 2012.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement 2012 au Budget Primitif 2013, pour la somme de 127 553,84 € au compte 1068 et le solde soit 93 844,75 € au R002.
- D'affecter le déficit d'investissement 2012 au Budget Primitif 2013 pour la somme de 125 794, 84 € au D001.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT